



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0098

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification dans les entreprises de travaux publics (GEIQ-TP) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Lebuhotel

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

**Conseil de communauté du 23 juin 2014****Délibération n° 2014-0098**

commission principale : développement économique

objet : **Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification dans les entreprises de travaux publics (GEIQ-TP) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Contexte**

Par délibération du 22 mai 1995, la Communauté urbaine de Lyon a décidé d'adhérer au groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification dans les entreprises de travaux publics (GEIQ-TP) en qualité de membre orienteur.

Cette association a pour but de favoriser le recrutement des personnes en difficulté et de mobiliser les partenaires de l'insertion et de la formation dans le domaine des activités des travaux publics. A cette fin, le GEIQ-TP recrute des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un emploi stable et durable, afin de les mettre à la disposition de ses membres utilisateurs et, ainsi, de permettre aux dites personnes d'acquérir une nouvelle expérience professionnelle.

**Modalités de représentation**

Le GEIQ-TP est constitué de 2 types de membres actifs :

- les membres utilisateurs : ce sont des employeurs de 300 salariés ou plus adhérents et qui font appel à des personnes embauchées par le groupement. L'entreprise doit être titulaire d'un marché de travaux publics attribué par un maître d'ouvrage s'inscrivant dans les activités du GEIQ-TP, quelle que soit l'implantation géographique de cette entreprise, accepter les termes des conventions-types relatives au prêt de main d'œuvre, formation, etc.,
- les membres orienteurs sont des institutions, maîtres d'ouvrage et organisations professionnelles qui participent à la gestion du Groupement et aident à en définir les orientations.

Le Conseil de communauté dispose d'un représentant au sein de ce groupement, il convient donc de procéder à sa désignation.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

**DELIBERE**

**Désigne** madame Corinne Cardona en tant que titulaire pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification dans les entreprises de travaux publics (GEIQ-TP).

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.**